



La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, guidée par des valeurs de respect, d'équité, de responsabilité et de courage, contribue à la réussite de ses élèves, selon leur cheminement personnel, en tenant compte de sa communauté, de ses mandats et de ses ressources. Nous nous y engageons tous!

EXTRAIT
GUIDE DES ÉLÈVES
2017-2018



Centre de formation professionnelle des MÉTIERS de la SANTÉ

3501, boulevard Saint-Charles

Kirkland (Québec) H9H 4S3

Téléphone : 514-333-8886

Télécopieur : 514-695-1197

www.cfpsante.ca



MOT DE LA DIRECTION

Bienvenue au Centre de formation professionnelle des métiers de la santé. Tout le personnel est heureux de vous accueillir et est disposé à vous guider dans l'atteinte de vos objectifs sous le signe de l'excellence pour obtenir un diplôme dans le secteur santé. Tout sera mis en œuvre pour vous accompagner dans votre réussite scolaire.

Nous avons pour mission de former des professionnels de la santé compétents pouvant dispenser des soins de qualité aux différentes clientèles comme à leurs proches. Pour ce faire, nous privilégions le respect, l'équité et la transparence.

- Le respect se manifeste par la reconnaissance des forces de chacun. Il se ressent, il se témoigne.
- L'équité se manifeste par la prise en compte des différences. Elle se vit dans le respect.
- La transparence se manifeste par une communication de qualité entre l'ensemble des personnes fréquentant le centre. Elle allie respect et équité.

Au cours de votre séjour chez nous, une équipe administrative dynamique et compétente assurera un suivi méticuleux de votre dossier élève et contribuera à rendre votre quotidien plus simple. Le personnel enseignant mettra à votre service ses compétences pour vous permettre d'acquérir les habiletés nécessaires à l'exercice de votre futur métier.

L'équipe de la direction

RÈGLES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Les règlements ont pour objectif d'assurer un cadre de formation propice aux activités d'apprentissage.

Une discipline personnelle constitue une préparation efficace à l'exercice du métier, en plus de servir de référence pour un éventuel emploi.

Une préparation au marché du travail adéquate implique de considérer les exigences des enseignants nécessaires.

Un comportement positif est exigé dans les cours. Pour celui qui déroge, nous choisirons ce qui est le mieux pour l'ensemble du groupe-classe. Le service personnalisé de l'élève (SPA) s'applique.

Voici les principales compétences recherchées par les employeurs :

- Respect des règlements de l'entreprise;
- Respect des horaires et organisation au travail;
- Capacité de travailler en équipe;
- Utilisation rentable du temps (ne pas flâner);
- Rationalisation de l'utilisation du matériel;
- Respect de l'équipement;
- Comportement sécuritaire pour soi et pour les autres;
- Propreté des outils et des lieux de travail;
- Travail propre, précis et complet.

Règles générales de sécurité

Des règles particulières de fonctionnement pour chaque laboratoire vous seront communiquées lors des premières rencontres avec les enseignants concernés. Ces règles sont en conformité avec celles de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail.

SERVICE PERSONNALISÉ ADULTE (SPA)

Le service personnalisé de l'élève comporte deux cibles d'intervention : le suivi pédagogique, et le code de vie du centre.

Notre système d'encadrement se veut un outil pour l'ensemble des enseignantes et des enseignants du centre, afin de venir en aide aux élèves qui vivent des difficultés. L'efficacité du système est fondée sur la communication avec l'élève. Chaque groupe d'élèves a un enseignant responsable à qui il peut se référer. Celui-ci assurera un suivi du cheminement des élèves.

VIE PÉDAGOGIQUE

Cibles d'intervention

- Suivi pédagogique
Ce service consiste, de la part de l'enseignant de la compétence, à orienter l'élève qui éprouve une difficulté dans ses apprentissages vers une action pédagogique immédiate.
- Code de vie du centre :
L'enseignant ou la direction du centre ont la responsabilité d'encadrer et d'agir avec un élève qui ne se conforme pas aux règles de fonctionnement du centre.

En classe et en laboratoire, le climat doit être propice aux apprentissages de l'élève. L'élève doit donc éviter tout comportement pouvant nuire à l'atmosphère de travail. Cette cible vise donc à documenter les attentes de l'enseignant envers tout élève qui ne s'y conforme pas.

ÉVALUATION

ÉVALUATION EN AIDE À L'APPRENTISSAGE

L'évaluation d'aide à l'apprentissage se fait tout le long de l'apprentissage. Elle porte sur les éléments de connaissance et sur les activités d'apprentissage y incluant les pratiques en laboratoire. Dans l'évaluation en aide à l'apprentissage, il est question de grilles, portfolio, carnet de route, liste de vérifications, échéancier, etc. Cette évaluation sert, entre autres, à faire le point sur le développement des apprentissages de l'élève, à déterminer ses points forts et ses points faibles, à lui apporter l'aide dont il a besoin et sert également à réajuster les stratégies d'enseignement, si nécessaire.

L'élève est informé des critères de l'évaluation aux fins de sanction dans le plan de cours de l'enseignant.

ÉVALUATION AUX FINS DE LA SANCTION

En formation professionnelle, l'évaluation sert à vérifier l'atteinte des objectifs de formation tels que décrits dans les plans de cours remis au début de chaque compétence, et ce, en conformité avec le programme d'études.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

L'article 102 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que dans chaque centre soit institué un conseil d'établissement. Le conseil d'établissement est composé, entre autres, d'élèves fréquentant le centre et élus par leurs pairs selon les modalités établies par la direction.

Le conseil comprend aussi des membres du personnel et des personnes représentant des groupes socio-économiques, sociocommunautaires du territoire et des entreprises de la région et des parents d'élèves mineurs fréquentant le centre.

CONSEIL DES ÉLÈVES

Est aussi formé un conseil des élèves où siègent des représentants de classe. Ce conseil est consulté par la direction ou par la personne déléguée sur différents points concernant la vie du centre.

REPRÉSENTANT DE CLASSE

Chaque groupe devra élire un représentant afin de faciliter les communications